

# COMMUNE DE BOLLEZEELE

## NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'année 2025 est marquée par la vente de la maison de Pontcarré, maison léguée aux communes d'Arnèke, Rubrouck et Bollezeele par M. Vanhersecke. On retrouve au sein de l'exercice les écritures liées à cette vente : en recette de fonctionnement le produit de la cession soit 208 333.35 € et un ensemble d'écritures d'ordre et patrimoniales.

**En section de fonctionnement, le total des dépenses s'élève à 1 208 828.04 €, les recettes à 1 293 991.91 € soit un résultat positif de 85 163.87 €.**

### Dépenses

Les charges à caractère général (chapitre 11) sont en baisse par rapport à l'année précédente :

2025 : 286 702.48 €

2024 : 314 247.69 €

2023 : 282 691.91 €

Cela s'explique principalement par :

- une dépense exceptionnelle en 2024 de 15 821.66 € à l'article 62876 concernant le versement à la CCHF de la convention signalétique.
- de facture 2025 non reçues qui seront à régler en 2026 –  
Exemple : article 6156 « contrats de maintenance » : 7 847.06 € en 2025 contre 12 213.72 € en 2024.
- Une diminution marquée des dépenses de carburant (6 204.59 € en 2024 contre 2 529.00 € en 2025) suite à l'achat des véhicules électriques.

Le chapitre « charges de personnel » est en augmentation de 8 245.10 € par rapport à 2024, soit 513 529.49 € en 2025 contre 505 284.39 € en 2024.

L'année 2025 a vu :

- Au 1<sup>er</sup> septembre 2025, le départ en retraite d'un agent technique à temps non complet et le recrutement stagiaire d'un agent technique 17/35<sup>e</sup> pour son remplacement.
- Le recrutement d'agents contractuels pour le remplacement :
  - o D'un agent en arrêt maladie ordinaire depuis juin 2024
  - o D'un agent en temps partiel thérapeutique puis en arrêt maladie suite à un accident de travail en juillet 2024
  - o D'un agent en accident de trajet depuis octobre 2025

En parallèle, en recettes l'article 6419 « remboursement sur rémunération du personnel » qui comprend le versement des indemnités journalières de la CPAM et les versements du CIGAC (assurance de la commune) s'élève à 32 353.24 € en 2025 (contre 25 773.55 € en 2024).

Les charges de gestion courantes sont quant à elles en augmentation de 12 536.83 € (149 471.02 € en 2024 et 162 007.85 € en 2025) correspondant principalement à l'augmentation des subventions versées aux associations (44 867,67 € en 2024 contre 55 676.07 € en 2025).

Les charges financières sont nulles car la commune n'a pas d'intérêts d'emprunt.

Les amortissements s'élèvent à 35 754.87 € et les écritures d'ordre liées à la vente la maison de Pontcarré et à la vente d'un véhicule (2 500 €) s'élèvent à 210 833.35 €. On retrouve ces mêmes montants en recette d'investissement.

## Recettes

Les produits des services (61 130.54 €) qui correspondent aux recettes de cantine, accueil de loisirs, occupation du domaine public, concessions sont en baisse (67 782.50 € en 2024). Il s'agit d'un décalage d'exercice car 5 983.10 € de recettes de cantine et d'accueil de loisirs de 2025 seront encaissées au budget 2026.

Les « impôts et taxes » et la « fiscalité locale » sont en évolution : 734 533.66 € en 2025 contre 723 138.07 € en 2024, soit une augmentation de 11 395.59 € qui s'explique en partie par :

- Le report d'un trimestre 2024 de taxe sur l'électricité en 2025 : + 7 624 €
- L'augmentation de la taxe sur les pylônes : + 2 568 €

On note une baisse des impôts directs locaux perçus : 524 502.00 € en 2024 et 520 237 € en 2025. Les services fiscaux transmettent aux communes des bases prévisionnelles des taxes locales. A taux constants, le montant estimé d'impôts selon ces bases prévisionnelles devait être de 531 229.00 €. La base prévisionnelle de taxe foncière non bâti a été surévaluée de 14 %.

Le conseil municipal avait augmenté les taux d'imposition en 2022 (taux inchangés depuis 2011), et avait décidé de ne pas les changer en 2023, 2024 et 2025 :

	2022	2023	2024	2025
<b>Taxes foncières sur les propriétés bâties</b>	36.08 %	<b>36.08 %</b>	<b>36.08 %</b>	<b>36.08 %</b>
<b>Taxes foncières sur les propriétés non bâties</b>	50 %	<b>50.00 %</b>	<b>50.00 %</b>	<b>50.00 %</b>
<b>Taxe d'habitation résidences secondaires</b>		<b>16.08 %</b>	<b>16.08 %</b>	<b>16.08 %</b>

Les « dotations et participations » sont légèrement en baisse par rapport à 2024 (304 662.75 € en 2022, 259 472.45 € en 2023, 230 371.58 € en 2024 et 228 549.01 € en 2025). En 2022 et 2023, la commune avait perçu la DSR cible.

Les « revenus des immeubles » sont stables comme les revenus financiers du legs (3 151.84 € en 2025).

Les produits de cession reprennent la vente de la maison de Pontcarré et la vente d'un véhicule pour un montant total de 210 833.35 €.

## En section d'investissement :

**Le total des dépenses est de 319 731.69 € et celui des recettes 620 596.93 € soit un excédent d'investissement de 300 865.24 €.**

## Dépenses

- Immobilisations corporelles et incorporelles d'un montant de 240 109.29 € correspondent à :

2111	Terrains nus		
	ACHAT TERRAIN	ME COUVELARD	28 920,17
2131	Constructions bâtiments publics		
	PARQUET MEDIATHEQUE	MARC PAUWELS	9 140,72
	REPLACEMENT SEUILS FENETRES MEDIATHEQUE	MARC PAUWELS	689,92
	REPLACEMENT TROIS FENETRES LA POSTE	MADF	6 101,21
	GOUTTIERES ARRIERES LA POSTE	B RENOV TOITURE	4 774,60
	RENOVATION FACADE BOIS EJD	B RENOV TOITURE	29 240,40
	MOTEUR DE VOLEE CLOCHE 3	PASCHAL	2 580,04
	ENTOURAGE CHEMINEE TOITURE ECOLE MATERNELLE	B RENOV TOITURE	4 739,28
2135	Install, générales, agencements, aménagements des constructions		
	CHAUFFEAU ESPACE JULES DEHAENE	RYCKEBUSCH PICOTIN	603,90
2152	Installations de voirie		
	ABRIBUS ERKELSBRUGGE	SOCODIP	4 620,00
21538	Autres réseaux		
	TRAVAUX RESEAUX ALLEE PEUPLIERS	TE FLANDRE	23 998,33
	ECLAIRAGE PUBLIC PLACE STADE RUE EGLISE PARKING	TE FLANDRE	10 114,60
	ECLAIRAGE PUBLIC RTE DE MERCKEGHEM RUE CORNETTE	TE FLANDRE	10 920,72
	TRAVAUX RESEAUX RUE POSTE ET GARE, FLEURS	TE FLANDRE	46 397,74
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		
	EXTINCTEURS	CHUBB FRANCE SILCI	1 642,70
2157	Matériel et outillage technique		
	ILLUMINATIONS DE NOEL	DECOLUM	1 726,80
	PANNEAUX DE SIGNALISATION	MAVASA	740,64
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		
	TRANSPALETTE	NOVAGRI	405,00
2182	Matériel de transport		
	VEHICULE ELECTRIQUE MASTER	KEOS	38 451,76
2183	Matériel informatique		
	ORDINATEUR MAIRIE	PRODILOG	2 840,40
	COPIEUR MAIRIE	KOESIO	5 460,00
2184	Matériel de bureau et mobilier		
	TABLES SALLE DES SPORTS	FAP COLLECTIVITES	977,40
2188	Autres immobilisations corporelles		
	ARMOIR FROID POSITIF	HENRI JULIEN	1 251,60
	AUTOLAVEUSE ESPACE JULES DEHAENE	ABSN LA PYRAMIDE	3 771,36
<b>TOTAL</b>			<b>240 109,29</b>

- Remboursement de l'emprunt CAF : 2 955.73 €. La commune a bénéficié d'un prêt de 14 778.67 € de la CAF pour la construction de la maison d'accueil et de musique - remboursement en 5 annuités de 2024 à 2028.
- On retrouve en dépense et en recette d'investissement les opérations patrimoniales liées à la vente de la maison de Pontcarré (76 666.67 €)

## Recettes

Les subventions d'investissement s'élèvent à 70 052.63 € et sont détaillées ci-dessous :

1321	Etat & établ. nationaux	
1322	Région	
	SOLDE SUBVENTION VIDEOPROTECTION	9 062,00
	SUBVENTION SIGNALETIQUE	18 526,06
1323	Départements	
	ADVB SOLDE SUBVENTION VIDEOPROTECTION	3 776,00
13251	Groupement de rattachement	
	FONDS DE CONCOURS SIGNALETIQUE	9 263,03
	FONDS DE CONCOURS VEHICULE ELECTRIQUE	13 750,00
	FONDS DE CONCOURS VEHICULE ELECTRIQUE MASTER	15 675,54
1328	Autres subventions	
<b>TOTAL</b>		<b>70 052,63</b>

Outre les subventions, les autres recettes d'investissement sont :

- Le FCTVA : 37 881.63 €
- La taxe d'aménagement : 1 377.89 € en forte baisse par rapport à 2024. Le taux communal était de 1 %. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le taux est intercommunal, il est de 5 % avec 4 % pour les communes et 1 % pour l'intercommunalité.
- L'excédent de fonctionnement : 188 029.89 €.

On retrouve également en opérations d'ordres (comme en dépenses de fonctionnement):

- les amortissements pour 35 754.87 €
- les écritures d'ordre liées à la vente la maison de Pontcarré et à la vente d'un véhicule (2 500 €) pour 210 833.35 €.

Et les opérations patrimoniales.

Le maire, Pierre MARLE

